



Abandon de formation

Par NINE 32

Bonjour,

Je me suis financée une formation en sophrologie que j'ai payé 2520 euros .

C'est une formation qui se déroule 1 week-end par mois .

J'ai effectué deux week-ends et comme je suis une soignante de nuit je n'arrive pas à concilier les deux .

Je souhaiterais abandonner mais vais je donc perdre mes 2520 euros car sur le contrat ce n'est franchement pas clair ..

Uniquement bien spécifié le remboursement si annulation avant le début de la formation .

En vous remerciant par avance.

Cordialement.

Par isernon

bonjour,

si le contrat indique que le remboursement ne peut se faire qu'avant le début de la formation, comme vous avez commencé la formation, vous ne serez donc pas remboursé.

salutations